PRIME DES 500 € / PRIME SEGUR

Toujours sur la table des négociations

Hier, lundi 28 Novembre 2022, les organisations syndicales ont été réunies **une fois de plus** pour évoquer le SEGUR du social. Une autre réunion en Visio est prévue ce mercredi avec le DGS pour nous rendre compte de **l'arbitrage des élus**.

Le syndicat ***FOCD31*** a revendiqué à nouveau l'attribution du CTI aux assistantes sociales des personnels et aux ATI et a demandé à nouveau des comptes à l'administration. Aucune réponse au prétexte que l'administration nous avait déjà répondu !

Le syndicat ***FOCD31*** a mis en exergue les **contradictions de l'administration sur l'éviction de ces collègues.**
Pour le syndicat ***FOCD31***, les ATI ne sont pas simplement des gestionnaires de dossiers comme il nous l'a été avancé, mais **réalisent bien un accompagnement socio-éducatif** auprès des usagers bénéficiaires du RSA, tout comme les ASE de polyvalence de secteur.

De plus, les organisations sont propres aux DTS et varient dans leur fonctionnement, il est donc nullement acceptable de les écarter car ce ne sont pas eux qui sont en charge de l'organisation et du fonctionnement du service départemental d'action sociale.

Compte tenu de tous ces éléments nous nous demandons pourquoi tant de **haine** envers les ATI, cherche-t-on à les **démotiver** ? Notre collectivité envisagerait-elle de lâcher les droits aux RSA, au bénéfice de la CAF ?

Le DGS nous a donc annoncé qu'il était prêt à présenter pour arbitrage aux politiques, l'attribution d'une IFSE complémentaire pour **les 18 ATI,** sans nous informer du montant !

Le syndicat ***FOCD31*** a également défendu l'attribution du CTI pour les **AS du Service Social du personnel**, considérant qu'elles prennent en charge globalement les agents du CD31 et leur famille en réalisant un accompagnement socio-éducatif, familial, financier, professionnel, de prévention et de protection…

Notre administration **l'interprète différemment** en les écartant du bénéfice du CTI. Le DGS a tout de même annoncé la même chose que pour les ATI, à savoir la proposition d'un IFSE complémentaire, soumis à l'arbitrage des élus.

De plus, le DGS nous a aussi annoncé le versement d'une prime aux agents suivants :

- Les coordonnateurs logement
- Les 11 référents d'insertion sociale de la MDPH
- Les 2 ergothérapeutes de la MDPH
- L'infirmière cadre de santé de la Médecine préventive

Le montant de cette prime est inconnu à ce jour !

Pour les 60 médecins de la Collectivité (médecins PMI, PAPH, MDPH), **l'administration est en attente de la publication** du nouveau décret leurs ouvrant droit à « la prime Ségur ».

Par contre, toujours rien pour les administratifs, **trop nombreux** nous a-t-on dit ! le Ségur ne concerne pas tous les agents !

Le Syndicat ***FOCD31*** continue à revendiquer une revalorisation salariale de 100 euros nets minimum par mois, car comme nous l'avons déjà écrit et continué à l'écrire et à le revendiquer.

Toutes et tous sont légitimes pour obtenir cette valorisation de la rémunération compte tenu de l'inflation galopante des produits de première nécessité qui bloquent notre pouvoir d'achat !
Notre **collectivité ne peut être insensible** à cet état de fait car bon nombre d'agents n'ont pas été reconnu par le projet dit « reconnaissance ».

Le DGS bien inspiré…. a reconnu que les agents étaient légitimes dans leurs demandes de valorisation de leurs rémunérations !

Alors qu'est- ce qu'on attend !

Nous avons eu comme l'ensemble des fonctionnaires une augmentation du point d'indice mais contrairement à la majorité des fonctionnaires nous **n'avons pas eu d'augmentation** du régime indemnitaire et cela se fait davantage ressentir dès le début du mois ou au 15 du mois, voire fin de mois pour les agents du CD31.

Nous ne sommes pas **parés financièrement** contrairement à nos collègues des autres Collectivités de la Haute-Garonne ! **la faute à qui ?**

Le **DGS nous a indiqué que la pérennisation de la prime des 500€ n'est pas encore actée**, il faut **attendre le 1er trimestre 2023** pour savoir si les finances de la collectivité le permettent, comme nous l'avait dit le *président*.

Les paroles volent, les écrits restent, et les promesses n'engagent que *ceux qui y croient*. ***FOCD31*** maintient la pression pour un **RIFSEEP à 100€ NET MINIMUM POUR CHACUN, CHAQUE MOIS.**

#2022EnFOrce